

Plan local d'urbanisme

Commune de Noyarey

Dossier d'enquête publique
Règlement graphique

Septembre 2016

Pièce n°4
Echelle 1/5 000

Historique des procédures	
N° 1	PLU approuvé le 04/02/2013
N° 2	Aménagement (P.T.) en cours

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain approuvant le PLU en date du :

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2015

ZONES URBAINES

- U** Secteur U : zone urbaine
- Ucom** Secteur Ucom : zone urbaine commerciale
- Um** Secteur Um : zone urbaine de montagne
- Ue** Secteur Ue : zone urbaine à constructibilité limitée
- Ui** Secteur Ui : zone urbaine d'activité

ZONES A URBANISER

- AUa** Secteur AUa : zone à urbaniser
- AUi** Secteur AUi : zone à urbaniser d'activité
- AU** Secteur AU : zone naturelle, destinée à l'urbanisation à long terme

ZONES AGRICOLES

- A** Secteur A : zone agricole
- Ah** Secteur Ah : zone agricole de protection des zones humides et de leurs abords
- Aco** Secteur Aco : zone agricole de protection des corridors écologiques
- Ai** Secteur Ai : zone agricole d'habitat isolé

ZONES NATURELLES

- N** Secteur N : zone naturelle
- Nh** Secteur Nh : zone naturelle d'habitat isolé
- Nl** Secteur Nl : zone naturelle de loisir
- Nca** Secteur Nca : zone naturelle de carrière
- Nco** Secteur Nco : zone naturelle de protection des corridors écologiques
- Npr** Secteur Npr : zone naturelle de protection rapproché de captage
- Npi** Secteur Npi : zone naturelle de protection immédiate de captage

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Pour le zonage des risques voir les cartes PPRN et PPRI en Annexes

- 1** Périmètre de servitude pour piétons ou piétons et cycles (numérotation)
- 2** Servitude pour piétons / cycles (3m) au titre de l'article L123-2 §C)
- 2** Périmètre de servitude pour voirie (numérotation)
- Servitude pour voirie (6m -5m sur le secteur du Poyet) au titre de l'article L123-2 §C)
- Espaces cultivés à protéger et inconstructible (au titre de l'article L123-1-5 §9 du code de l'urbanisme)
- Espaces naturels, boisements, ripisylvies à préserver (au titre de l'article L123-1-5 §7 du code de l'urbanisme)
- Espaces boisés classés
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Emplacement réservé (numérotation)
- Périmètre de gisement archéologique potentiel
- Secteur affecté par le bruit
Catégorie 3 = 100m - Catégorie 4 = 30m
- Marges de recul par rapport à l'axe de la chaussée
- Limites intangibles à l'urbanisation
- Ligne de rattachement du libellé à la zone (exemple pour la zone Ai)

Liste des emplacements réservés

Numéro ER	Nom de l'ER	Usage(s)
1	Piste cyclable d'agglomération majeure (1/5)	Cycle
2	Aménagement du carrefour Léon Porte - RD1532	Tous modes
3	RD1532 - Route du Ruiset	Piéton 1/Cycle
4	Rue du Maupas - Loyes	Piéton
5	Rue du Maupas - Centre Village	Piéton
6	Aménagement du carrefour Rue du Maupas - Noyers	Tous modes
7	Rue du Maupas - Léon Porte (1/2)	Piéton 3 Desserte locale véhicule
8	Noyers - Léon Porte (1/2)	Piéton
9	Rue du Maupas - Léon Porte (2/2)	Piéton
10	Noyers - Léon Porte (2/2)	Piéton
11	Cuchet - Léon Porte	Piéton
12	EHPAD - Cuchet	Piéton
13	Léon Porte - Parc des Biches	Piéton
14	Aménagement de carrefour Poyet	Tous modes
15	Voie de desserte interne	Tous modes
16	Extension du cimetière	
17	Requalification du Centre-Village (1/4) Square Charles Ferrère 1 Jardin de Méron	
18	Requalification du Centre-Village (2/4) carrefour RD1532 - Vanne	
19	Vanne - Loyes (1/2)	Piéton 1/Cycle
20	Vanne - Loyes (2 / 2)	Piéton
21	Extension de l'école maternelle « la Coccinelle »	
22	Requalification du Centre-Village (3/4) Moulin - Vanne	
23	Piste cyclable d'agglomération majeure (2/5)	Cycle
24	Requalification du Centre-Village (4/4) Esplanade du Maupas	
25	Cheminement parallèle à la RD1532	Piéton
26	Piste cyclable d'agglomération majeure (3/5)	Cycle
27	Moulin - Centre-Village	Piéton
28	Moulin - Bauches	Piéton
29	Piste cyclable d'agglomération majeure (4/5)	Cycle
30	RD 1532 - Meny - Bauches	Piéton
31	Nouvelle voirie - rivage	Tous modes
32	RD1532 - Moulin	Piéton
33	Saint-Jean - Moulin	Tous modes
34	Chemin de la source	Tous modes
35	Chemin de la Vigne	Tous modes
36	Vigne - Deday : parcelles AM 104 et AM 105	Piéton
37	Plateforme de retournement	Tous modes
38	Transport en commun en site propre + Piste cyclable d'agglomération majeure (5/5)	Transports en commun
39	Jardins familiaux	
40	Piste cyclable d'agglomération de Noyarey à Saint-Egrève	Cycle
41	Piste cyclable d'agglomération de Saint-Egrève à Noyarey	Cycle
42	Meny - Gellinot-Digue de l'Isère	Piéton
43	Communaux-Gellinot-Digue de l'Isère	Piéton
44	Bauches-Communaux	Piéton

Liste des servitudes de localisation de voies et ouvrages publics

Numéro Servitudes	Usage(s)	Localisation	Destinataire
1	Piétons et cycles	Liaison route des Beallères, RD1532	Commune
2	Piétons, cycles et véhicules motorisés	Liaison rue de l'Eyrard, rue Abbé	Commune
3 et 4	Piétons et cycles	Extension d'Actipole, Cadereuse	Commune
5	Piétons	Liaison Le Poyet, Cimetière	Commune
6	Piétons	Liaison rue Léon Porte, Chemin des Noyers, Rue de Maupas	Commune
7	Piétons	Liaison Cimetière, rue du Maupas, et rue du 19 mars 1962, rue du Maupas	Commune
8	Piétons	Champ des églises, rue du Maupas	Commune
9	Piétons, cycles et véhicules motorisés	Desserte des zones à urbaniser des Loyes et Baisses avec le reste du quartier	Commune
10	Piétons, cycles et véhicules motorisés	Desserte de la zone à urbaniser des Bauches et Baisses avec le reste du quartier	Commune
11 et 12	Piétons	Liaison chemin du Moulin, esplanade du Maupas	Commune
13	Piétons, cycles et véhicules motorisés	Requalification de la Z.A des Moironds	Commune
14	Véhicules motorisés	Desserte du secteur du Poyet	GAM

ECHELLE 1/5000e au format papier 1.0x1.30 m

0 0 100 200 m 500 m